

Chronique d'une absence ou absence chronique

Jean-Rémi Brault

Volume 37, Number 4, October–December 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028543ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028543ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Brault, J.-R. (1991). Chronique d'une absence ou absence chronique.

Documentation et bibliothèques, 37(4), 131–131.

<https://doi.org/10.7202/1028543ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1991

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Chronique d'une absence ou absence chronique

L'euphorie tonitruante qui a accompagné la publication du *Rapport Arpin* sur « une politique de la culture et des arts » s'est quelque peu estompée lorsque les applaudisseurs ont entrepris de lire le document. Et le lecteur s'est remis à applaudir lorsqu'il s'est retrouvé devant certaines affirmations courageuses comme « investir [dans la culture], c'est en même temps investir dans la qualité de vie » (p. 41), ou encore « assurer une maîtrise d'oeuvre unique dans le domaine culturel » (p. 227), et combien d'autres.

Mais ce même lecteur, parce que lecteur, parce que lecteur objectif, parce qu'il est amoureux des livres, ce lecteur s'étonne de l'espace limité que le « Groupe-conseil » réserve au livre, à sa genèse, à sa diffusion, à cet outil privilégié de vie culturelle que constitue la bibliothèque, surtout la bibliothèque publique. Ce ne sont pas les presque quatre pages (154 à 158) où les auteurs de cette « proposition » traitent de « la lecture et la culture », ni surtout les quatre lignes (pages 70-71) où ils tassent la Bibliothèque nationale, qui laisseront au lecteur une conviction profonde quant aux volontés réelles des auteurs de faire progresser ce secteur des activités culturelles.

Bien sûr, à travers cette « proposition », les onze membres du « Groupe-conseil » abordent tous les aspects politico-philosophico-économico-sociaux de la vie culturelle de ce pays du Québec. S'il suffisait d'inventorier tous les aspects de la culture et des arts pour trouver une

heureuse solution aux problèmes qui les transcendent, ce pays du Québec serait sûrement sur le point d'accéder à « la cité harmonieuse » dont rêvait Charles Péguy.

De toute évidence, l'état des bibliothèques au Québec, celles de tous les secteurs, celles de tous les niveaux de l'enseignement comme, particulièrement, les bibliothèques publiques, cet état est à ce point lamentable qu'il aurait justifié une prise de position percutante. Il nous apparaît que l'occasion aurait été belle d'appuyer les efforts de la ministre pour créer, au Québec, une conscience aiguë du caractère indispensable du livre et, par voie de conséquence, du rôle essentiel de diffuseur culturel que doivent jouer les bibliothèques publiques.

Avoir foi dans la valeur transcendante du livre ne signifie pas dévaloriser les autres instruments culturels. C'est simplement loger le livre à l'enseigne de la seule place qui doit être la sienne : la première. C'est ce qu'exprimait fort bellement Danièle Sallenave, dans *Le don des morts*, lorsqu'elle écrivait : « Ce qui sépare les hommes le plus gravement, le plus radicalement, ce n'est pas l'argent, les places, la réussite, l'accomplissement social, ce n'est même pas la culture, c'est la lecture : la présence ou l'absence des livres dans la vie quotidienne. Cette différence est plus profonde et plus grave. Elle aggrave toutes les autres ».

Partageant pleinement ce credo, les membres de l'ASTED auraient sûre-

ment apprécié que le *Rapport Arpin* établisse clairement l'importance des bibliothèques de toutes natures, et des bibliothèques publiques en particulier, pour assurer le développement culturel de la population québécoise. Et sans refuser aux moyens audio-visuels une valeur documentaire et éducative, ils auraient alors privilégié le livre. Et sans doute, les auteurs du rapport auraient-ils alors proposé à la ministre de favoriser puissamment la diffusion du livre québécois par les moyens les plus appropriés.

Le silence des membres du « Groupe-conseil » sur les bibliothèques peut laisser la place à toutes sortes d'interprétation. Dans un Québec qui n'a jamais favorisé le développement du livre ni accordé aux bibliothèques les véritables moyens de jouer le rôle qui devrait être le leur, ce rapport n'apporte pas une contribution positive ni au livre ni aux bibliothèques. Malgré tout, il faut espérer que les travaux de la Commission parlementaire qui étudie les recommandations de ce rapport apporteront les corrections qui s'imposent. Il faut espérer que la politique qui en surgira sera plus équitable pour le juste développement du livre et des bibliothèques.



Jean-Rémi Brault